



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique des transports urbains

Question écrite n° 21550

Texte de la question

Mme Eva Sas attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur le projet de construction du tram-train faisant la liaison entre Massy et Évry (TTME). Ce projet est structurant pour le développement des transports en commun entre ces deux villes qui sont des pôles d'emplois essentiels pour l'Essonne. De plus, il permet de développer l'offre de transport tout en assurant une correspondance avec les réseaux principaux : RER B, C et D. Toutefois, le projet présente une lacune importante en ne répondant pas entièrement aux besoins des habitants de la circonscription, et plus particulièrement des habitants du quartier populaire de Grand-Vaux de la commune de Savigny-sur-Orge. Le quartier, qui compte 6 000 habitants, est enclavé entre l'A 6, la RD 25 et les voies SNCF de la grande ceinture. Il est nécessaire de permettre un accès plus facile à l'emploi pour les habitants de ce quartier en développant l'offre de transport. La non-desserte de ce quartier est d'autant plus surprenante qu'une partie des financements du plan Espoir banlieues est consacrée à la réalisation du TTME (contrat de projet État-région Île-de-France 2007-2013, grand projet numéro 5, page 38), dont l'une des priorités est le désenclavement des quartiers. Ce projet étant vécu comme une opportunité manquée par les habitants de ce quartier et les nombreuses associations locales, elle s'interroge donc sur la position du Gouvernement concernant ce projet dont il assure une part du financement.

Texte de la réponse

La liaison de tram-train Massy-Evry (TTME) permettra, d'une part, de relier deux pôles importants de l'Essonne que constituent Massy-Palaiseau et Evry et, d'autre part, de réaliser un maillage avec les différents réseaux de transport en commun existants, notamment les RER B, C et D. Cette liaison désenclavera également de nombreux quartiers, aujourd'hui mal desservis par les lignes de transport en commun. Prioritaire pour l'État et la région, ce projet a été confirmé dans le « Nouveau Grand Paris » annoncé par le Premier ministre le 6 mars dernier. Il sera financé dans le cadre du protocole signé par l'État et la région Île-de-France le 19 juillet 2013. Le démarrage des travaux est prévu en 2015 pour une mise en service avant 2020. Le syndicat des transports d'Île-de-France (STIF), autorité organisatrice des transports en Île-de-France, qui dépend de la Région et des départements franciliens, est seul compétent pour décider des emplacements de gares, en liaison avec les collectivités concernées, et a piloté les études sur ce point. A l'issue de la concertation préalable qui s'est déroulée en 2009, le STIF avait envisagé la création d'une gare sur le site même du quartier de Grand Vaux à Savigny-sur-Orge mais cette hypothèse s'est rapidement heurtée à son coût très conséquent, d'une part du fait de contraintes techniques et, d'autre part, en raison du déplacement de la station du RER C d'Épinay-sur-Orge qu'impliquait cette solution. Le STIF a donc opté pour une desserte du quartier Grand Vaux assurée à partir de la station tram-train d'Épinay-sur-Orge. Cette dernière a été largement définie en fonction de sa liaison à ce quartier. Des cheminements piétons sécurisés seront ainsi créés depuis la station du tram-train pour permettre aux habitants de s'y rendre facilement. Le positionnement présenté à l'enquête publique s'articule également avec le projet de pôle d'échange des bus de proximité « Europ'Essonne » qui assurent la desserte des quartiers isolés. Lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 7 janvier au 11 février 2013, les élus et habitants

concernés ont pu faire valoir leurs arguments relatifs à la pertinence d'une gare sur ce site. Il est cependant apparu clairement à la Commission d'enquête que les conditions de la création d'une station à Savigny-sur-Orge n'étaient pas remplies. Le STIF, par décision du 10 juillet 2013, a décidé de suivre les recommandations de la Commission en se prononçant défavorablement à l'intégration de la station de Savigny-sur-Orge à la phase d'études d'avant-projet. L'autorité organisatrice a également décidé que des aménagements complémentaires facilitant pour les habitants du quartier du Grand Vaux l'accès aux stations de Petit Vaux et d'Epinay-sur-Orge seraient étudiés et réalisés en relation étroite avec les collectivités et partenaires concernés, avec la volonté affirmée de créer des infrastructures de qualité, à hauteur des ambitions du TTME.

Données clés

Auteur : [Mme Eva Sas](#)

Circonscription : Essonne (7^e circonscription) - Écologiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21550

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [19 mars 2013](#), page 3030

Réponse publiée au JO le : [24 décembre 2013](#), page 13519